

CONSEIL REGIONAL
cr.ajaccio@notaires.fr

BASTIA, le 3 février 2021

Dossier suivi par
Maria BIRRALDACCI
m.birraldacci.20024@notaires.fr

SUCCESSION SALLEMBIEN Pauline
1005953 /AG /MB /
Vos réf. :

Madame, Monsieur,

Conformément à l'article 1 de la loi n° 2017-285 du 6 mars 2017 et au décret n°2017-1802 du 28 décembre 2017, je vous adresse, aux fins de publication sur le site du Conseil régional des notaires, l'avis de création de titre de propriété suite à l'acte de notoriété acquisitive reçu par Maître Antoine GRIMALDI, 3 Décembre 2020

Veillez croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de ma sincère considération.

P°...Maître Antoine GRIMALDI
Service formalités



2 Rue Chanoine Colombani 20200 BASTIA
Tél. 04 95 32 85 50 Fax. 04 95 36 19 41 e-mail : sas.grimaldi@notaires.fr

Pour mieux vous servir nous sommes équipés du système VISIO

ETUDE FERMEE LE SAMEDI ET LE VENDREDI APRES MIDI
TOUT REGLEMENT DE SOMME SUPERIEURE A 3000 € DEVRA OBLIGATOIREMENT ETRE EFFECTUÉ AU MOYEN D'UN VIREMENT BANCAIRE
ADHERENT A UNE ASSOCIATION AGREÉE – LE REGLEMENT DES HONORAIRES PAR CHEQUE EST ACCEPTÉ.

COMMUNE DE BASTIA

AVIS DE CREATION DE TITRE DE PROPRIETE

Suivant acte reçu par Maître Antoine GRIMALDI, le 28 Janvier 2021, officier public, notaire associé au sein de la Société par Actions Simplifiées dénommée « GRIMALDI ET ASSOCIES, NOTAIRES » titulaire d'un office notarial ayant son siège à BASTIA (Haute-Corse) 2 Rue Chanoine Colombani, Il a été dressé, le présent acte constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive mentionnée à l'article 1 de la loi du 06 mars 2017, à la requête des personnes suivantes :

Madame Laurence Claudine Hélène **SALLEMBIEN**, assistante de direction, demeurant à BASTIA (20200) 6 rue de l'Evêché Citadelle. Née à BASTIA (20200) le 26 avril 1960. Divorcée de Monsieur Christophe Nicolas Claude **HERVE** suivant jugement rendu par le Tribunal de grande instance de BASTIA (20200) le 3 décembre 1991, et non remariée.

Monsieur Jean-Noël Henri **SALLEMBIEN**, retraité, demeurant à SAN-MARTINO-DI-LOTA (20200) immeuble(s) Majestic. Né à PARIS 12ÈME ARRONDISSEMENT (75012) le 29 mai 1955. Divorcé de Madame Françoise **DUPUY** suivant jugement rendu par le Tribunal de grande instance de BASTIA (20200) le 23 octobre 1995, et non remarié.

Lesquels ont attesté pour vérité et comme à leur connaissance personnelle et de notoriété publique que :

Monsieur Jean-Yves Marie **SALLEMBIEN** et Madame Pauline Hyacinthe **VITTORI**, en leur vivant, demeurant à BASTIA (20200) 6 rue Saint-Angelo. Monsieur né à EU (77000) le 1^{er} mars 1930. Madame née à VENACO (20231), le 11 juin 1933. Mariés sous l'ancien régime légal de communauté de biens meubles et acquêts à défaut de contrat de mariage. Monsieur décédé à BASTIA (20200), le 26 juillet 2012. Madame décédée à BASTIA (20200), le 3 décembre 2019.

Etaient propriétaires des biens ci-après désignés :

Désignation :

Dans un ensemble immobilier sis à BASTIA, comprenant dans son ensemble : -rez-de-chaussée, entresol, trois étages, , cadastré sous le n°12 section AO lieudit « Rue Saint Angelo » pour 02a 05 ca. Lot n°21 : Une cave formant l'entresol entre le 1^{er} et le 2^{ème} étage à laquelle on accède par l'escalier principal. Et la quote-part indéterminée des parties communes générales.

Conformément à l'article 1 de la loi du 6 mars 2017 :

« Lorsqu'un acte de Notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire.

Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière »

Pour avis le notaire, Maître Antoine GRIMALDI
Scp.grimaldi@notaires.fr